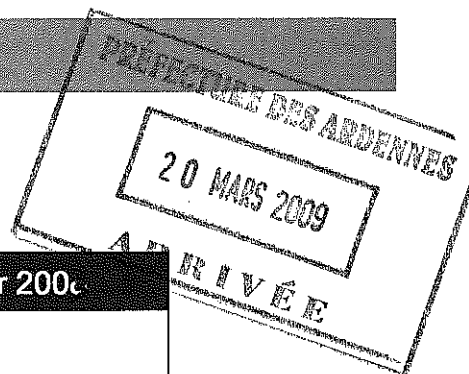




COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°09-02

L'an deux mille neuf,
Le 11 mars, à Châlons en Champagne



Date de convocation	7 février 2009
Nombre de délégués :	
+ Titulaires et suppléants	72 dont 36 titulaires
+ Présents	27
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Michèle ANDRIEUX, Mme Joëlle BARAT, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Didier HERBILLON, M. André JANNOT, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Arnauld SALVINI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORFF

Objet de la délibération :

Compte administratif 2008

Monsieur Jacques Jeanteur cède la présidence de la séance pour le vote du compte administratif et quitte la salle de réunion.

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité (moins une non participation au vote), après avoir entendu l'exposé du Président de séance, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de 51 233,05 € en section de fonctionnement
- Et un excédent de clôture de 585 216,05 € en section d'investissement,

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2008.

Le Président,


Jacques JEANTEUR